

**Tout dossier incomplet sera refusé**

**Si votre dossier est incomplet, celui-ci sera refusé** et votre inscription ne sera effective qu'à la remise du dossier dans son intégralité.

En cas d'impossibilité de vous présenter, vos parents, ou une personne de confiance en **capacité de confirmer toutes les informations qui vous concernent**, peuvent faire les démarches à votre place.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Rendez-vous au Lycée avec votre dossier papier complet selon le rendez-vous pris sur **le site**.



**Les documents doivent être imprimés en recto uniquement**  
**Pour toutes les copies, merci d'apporter les originaux lors de l'inscription**

**Le dossier d'inscription doit comporter toutes les pièces suivantes :**

- Fiche règlement intérieur, charte informatique, droit à l'image (page 2) dûment renseignée et signée
- 3 photos d'identité conformes (photomaton ou photographe, **pas de scan**)
- Fiche infirmerie (page 3) dûment renseignée
- Fiche intendance (page 4) dûment renseignée
- RIB

Pour les étudiants venant d'un autre lycée :

- Copie propre, lisible et entière de la pièce d'identité (CNI ou passeport ou titre de séjour)
- Copie du relevé de notes du baccalauréat (document CYCLADES NON ACCEPTE)
- Copie de l'attestation du parcours de formation en CPGE de l'année 2022-2023
- Copie de l'annexe descriptive de formation de l'année 2022-2023
- Attestation journée d'appel

**Pour les étudiants étrangers :**

- Attestation Campus France, visa étudiant, attestation d'affiliation à la sécurité sociale française, copie propre et lisible de la pièce d'identité (passeport ou visa)

Pour les étudiants demi-pensionnaires :

- Fiche demi-pension (page 6) dûment renseignée

Pour les étudiants internes:

- Fiche inscription à l'internat 2023/2024 (page 7 du dossier) dûment renseignée

Pour les étudiants boursiers :

- Notification d'attribution conditionnelle de bourse – pages 1 et 2 recto/verso



**Lire attentivement le document BOURSE CROUS – INFORMATIONS DÉMARCHES (page 11)**

• **Documents facultatifs :**

- Fiche Caisse de Solidarité du Lycée Thiers – page 8 du dossier – joindre chèque
- Fiche Foyer Socio-Educatif – page 9 du dossier – joindre chèque ou espèces
- Fiche Association sportive – page 10 du dossier – joindre chèque ou espèces

Je soussigné(e), , étudiant(e) en classe de

Et Monsieur et/ou Madame

responsable(s) légal (aux) de l'étudiant(e) susnommé(e) (père, mère, tuteur de l'élève) déclarons :

**I Règlement intérieur et charte informatique**

Avoir pris connaissance du RÈGLEMENT INTÉRIEUR des CLASSES PRÉPARATOIRES du LYCÉE THIERS à MARSEILLE, nous engager à le respecter, reconnaître avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de la CHARTE D'UTILISATION DES POSTES DE TRAVAIL ET DES RÉSEAUX INFORMATIQUES A USAGE PÉDAGOGIQUE et nous engager à les respecter dans leur intégralité. Nous reconnaissons également avoir été informés que des dispositions techniques (contrôle effectué lors des connexions, relevé de ces dernières) ont été prises afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

**II Statut d'élève majeur en Classe Préparatoire**

Avoir pris connaissance du statut d'élève majeur qui permet à l'élève de signer des documents officiels et de justifier lui-même ses absences, ses retards. Toute perturbation dans la scolarité (absences répétées, abandon d'études) sera signalée aux parents ou aux responsables légaux, tant que l'élève majeur est à leur charge.

**III Autorisation de diffusion d'image**

Autoriser  Refuser

la diffusion d'image sur les films, photographies, reportages, captations sonores créés dans le cadre des projets, sorties, activités pédagogiques menés au cours de l'année 2023/2024.

Ces prises d'images seront toujours encadrées par un enseignant référent. Elles pourront faire l'objet d'une diffusion par l'équipe éducative, sur le site du lycée, sur le journal en ligne du lycée, sur les supports de communication de l'établissement.

(En cas de refus, l'étudiant(e) s'engage à se manifester auprès de son enseignant lors de chaque prise d'image ou de son.)

A ,

Le

Signature du(es) responsable(s) légal (aux)

Signature de l'étudiant(e)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Inscription en:  1<sup>ere</sup> année  2<sup>eme</sup> année

Filière :

Adresse:

  

Adresse mail valide :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.  
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant des numéros de téléphone valides :

1. N° du travail et portable du père :

2. N° du travail et portable de la mère :

3. N° de téléphone du domicile :

4. Autre (nom numéro et lien de parenté) :

5. N° de téléphone de l'élève :

Reconnaissance MDPH :  OUI  NON

Avez-vous eu des aménagements pour le BAC :  OUI  NON

Si coché OUI, indiquez le motif :

  

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

  

Nom et numéro du médecin traitant :

Date du dernier rappel anti tétanique :

*Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière de l'établissement.*

## FICHE INTENDANCE

NOM :  PRÉNOMS :

Né(e) le :  Classe :

QUALITÉ

Demi-Pensionnaire  
 Externe  
 Interne (réservé CPGE/CPES)

**Nom et adresse du 1<sup>er</sup> responsable** (responsable financier si différent du responsable légal)

  

Tel domicile :  Tel mobile :

Email :

Nom et adresse de l'employeur :

  

**Nom et adresse du 2<sup>ème</sup> responsable:**

  

Tel domicile :  Tel mobile :

Nom et adresse de l'employeur

  

### **TRÈS IMPORTANT :**

Veuillez joindre un **Relevé d'Identité Bancaire** avec mention de l'IBAN et du BIC au nom du **Responsable financier** (Celui-ci ne sera utilisé que pour des virements sur le compte des familles).

**Ceci est obligatoire**, y compris pour les élèves qui ne mangeront pas à la demi-pension.

Date :

Signature des parents :

### **A/ Modalités de fonctionnement de la demi-pension**

1 - Le service de restauration fonctionne selon le principe du **FORFAIT ANNUEL** modulé de 2 à 5 repas par semaine.

2 - Le forfait est choisi par la famille en début d'année scolaire et engage la famille pour l'année scolaire.

**Ce forfait annuel ne peut être modifié en cours d'année, sauf sur demande écrite des parents adressée au plus tard 15 jours avant le début du nouveau trimestre au « Bureau n° 6 ».**

3 - Le montant du forfait trimestriel, pour chaque catégorie, est fonction du nombre de jours du trimestre. Le tarif est dégressif en fonction du nombre de repas.

- 1<sup>er</sup> trimestre ½ pension : rentrée scolaire / vacances de Noël.
- 2<sup>ème</sup> trimestre ½ pension : rentrée de janvier / 31 mars.
- 3<sup>ème</sup> trimestre ½ pension : 1<sup>er</sup> avril / date de sortie officielle des classes.

**Tout trimestre entamé est dû en totalité.** Il appartient aux familles de vérifier, avant le début du trimestre, que la formule au forfait est en adéquation avec l'emploi du temps de leur enfant, notamment au 3<sup>ème</sup> trimestre, en raison des examens et concours.

4 – Pour le 1<sup>er</sup> trimestre un chèque doit être joint au coupon d'inscription définitive (en septembre) indiquant le forfait choisi.

Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres, un « Avis aux familles » tenant lieu de facture sera distribué aux élèves dans les premiers jours du trimestre.

5 – L'accès à la demi-pension est soumis à la **présentation obligatoire** de la carte magnétique. Cette carte est offerte aux nouveaux demi-pensionnaires. En cas de perte ou de dégradation, elle doit être rachetée au tarif de 4.60€.

### **B/ Modalités d'inscription à la demi-pension**

Le service de restauration fonctionnera en fonction des emplois du temps des élèves dès la première journée complète de scolarité.

1 - **La préinscription** à la demi-pension s'effectue à l'aide du coupon ci-joint au moment de l'inscription de l'élève dans l'établissement fin juin ou début juillet.

2 - Durant la période du **1 au 18 septembre**, les élèves préinscrits à la demi-pension pourront prendre de 1 à 5 repas. Pendant cette période, ils devront choisir leur **forfait définitif ou signaler leur arrêt de la demi-pension**. Dans ce dernier cas ils devront s'acquitter des repas pris au tarif de 5.00 €, **et ce dès le 1<sup>er</sup> repas consommé.**

Les formulaires **d'inscription définitive** seront distribués à la rentrée de septembre 2023 et devront être rapportés au **bureau n° 6 avant le 18 septembre accompagnés du règlement correspondant.**



***A défaut d'inscription définitive avant le Mercredi 20 septembre 2023, L'accès au restaurant scolaire ne sera plus autorisé.***

**Les élèves demi-pensionnaires en 2022/2023 conserveront leur carte d'accès.**

**Les élèves qui ont perdu cette carte doivent impérativement la racheter (4.60 €).**

**AUCUN ÉLÈVE NE SERA ADMIS A LA DEMI-PENSION SANS INSCRIPTION PRÉALABLE ET SANS SA CARTE D'ACCÈS MAGNÉTIQUE.**

L'inscription au service de restauration vaut acceptation du règlement du service annexe de restauration et d'hébergement voté en Conseil d'administration. Ce document est consultable sur le site du lycée Thiers.

---

### **BORDEREAU DE PRÉINSCRIPTION A RENDRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION**

**CPGE DU LYCEE THIERS**

**DEMI-PENSION 2023/2024**

Bureau n° 6

5 Place du Lycée

MARSEILLE 13001

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

N° carte magnétique (2022/2023) :

Adresse :

Téléphone :

Date :

Signature :



*L'inscription au service de restauration vaut acceptation du règlement du service annexe de restauration et d'hébergement voté en Conseil d'administration consultable sur le site du lycée à l'adresse : <https://www.lyc-thiers.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique15>*

**Le forfait doit être réglé au début du trimestre.**

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ**

Nom et prénom de l'élève:  Classe:   
Adresse de l'élève

N° Téléphone élève :

courriel élève :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse du représentant légal :

Numéro de téléphone du représentant légal :

Courriel du représentant légal :

**Le tarif de l'internat est de 3000€ par an soit :**

**Trimestre 1 : 1200 € Trimestre 2 : 900 € Trimestre 3 : 900 €**

Le paiement des frais de restauration et d'hébergement se fait trimestriellement, à réception de chaque avis, **par carte bancaire (paiement sécurisé par internet).**

**Les identifiants et mots de passe seront distribués à la rentrée scolaire : ils sont à conserver scrupuleusement pour les paiements actuels et à venir.**

**IMPORTANT :**

**un RIB doit être impérativement fourni. Il ne servira qu'à des remboursements, le cas échéant.**

**SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :**

**SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :**

Fait à  le

Fait à  le

- OBJET** :
- Participation aux frais de reprographie
  - Don à la caisse de solidarité

Madame, Monsieur,

Conformément au Règlement Intérieur et à la délibération du Conseil d'Administration du Lycée\*, les familles de nos élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles sont invitées à s'acquitter de **différents versements non obligatoires, mais nécessaires** au bon fonctionnement de l'établissement :

- **d'une part d'une somme de 40 Euros** correspondant à la prise en charge de prestations spécifiques assurée par le Lycée (frais supplémentaires de reprographie du fait de l'absence de manuels, la documentation remise aux élèves restant leur propriété)
- Il est important de rappeler que le coût d'une série de manuels de classes préparatoires dépasserait largement le montant de 40 euros. C'est l'établissement qui assure l'effort financier nécessaire au tirage supplémentaire de photocopies dû à l'absence de manuel.
- **d'autre part d'une somme correspondant à une contribution à la Caisse de Solidarité** dont le but est d'aider les élèves qui rencontrent des difficultés matérielles susceptibles de gêner leur scolarité voire d'entraîner l'arrêt de celle-ci. Ces dernières années, **le nombre de nos étudiants rencontrant de grandes difficultés matérielles est en nette hausse**. Notre caisse de solidarité est donc souvent sollicitée et ses réserves diminuent rapidement. Aussi, **votre contribution sera une aide précieuse**.  
D'avance je vous en remercie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

Le Proviseur  
Eric GALLO

Coupon à détacher et à joindre au(x) chèque(s)

✂

NOM de l'élève :  Prénom :  Classe:

NOM du Responsable légal :

Verse ce jour par chèque(s) libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Thiers au titre de :

participation aux frais de reprographie : 40 €

don à la Caisse de Solidarité d'un montant de  €

A  , le  Signature :

**PS : Inscrire au dos de chaque chèque le nom, prénom et classe de l'étudiant.**

\* Acte n° 54 du Conseil d'administration du lycée Thiers du 13 mars 2009



*Madame, Monsieur,*

*Le FSE – Foyer Socio-Éducatif – Thiers est une association (loi 1901) qui fait partie intégrante de la cité scolaire Thiers, collège, lycée et classes préparatoires.*

*Soutenir le FSE, c'est pour chaque élève, enrichir son parcours scolaire par des activités ludiques, de réflexion et d'initiatives, c'est encourager, pour votre enfant, la citoyenneté dans le faire et le vivre ensemble.*

*Merci pour votre participation.*

**M. Gallo, Le Proviseur**

**Activités proposées :**

Clubs échecs, théâtre, danse, jeux de rôle (cartes Magic), Café philo, Foyer pour tous, Concerts de Midi, Amélioration du cadre de vie des prépas, Bal des terminales, Bal des 3èmes, Soutien du Concert des prépas, Soutien aux projets de l'établissement, des professeurs et des élèves : MDL, CVL, Voyages, Sorties, Événements de fin d'année... Soutien au journal du collège, Achat de matériel, Jardin du CDI collège, Agenda du FSE...

**Rejoindre le FSE, c'est participer à la vie de la cité scolaire Thiers**

[fse.thiers@gmail.com](mailto:fse.thiers@gmail.com)

---

**J'adhère :**

Nom :  Prénom :  Classe :

Pour suivre l'activité du FSE, mail :

**VERSE AU « FSE THIERS »**

Adhérent :  10 euros (ou plus)

Donateur : 18 euros (ou plus)

Chèque à l'ordre « FSE Thiers » (merci de préciser le nom et la classe de votre enfant au dos du chèque)

Espèces

À  Le

Signature :

Le Proviseur,

À Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves

**Objet : Versement Facultatif au bénéfice de l'Association Sportive du Lycée Thiers**

Madame, Monsieur,

Je vous invite à encourager l'action de l'Association Sportive du Lycée Thiers en effectuant un versement de soutien (facultatif) à son profit.

Votre contribution permettra le financement des activités de l'AS qui propose aux élèves, en dehors des heures de cours, des pratiques sportives variées.

Les élèves de classes préparatoires s'engagent dans des études difficiles, exigeantes en temps et en énergie.

Avec des finalités et des objectifs différents de ceux du lycée, le Sport a toute sa place dans la formation

- Préserver un équilibre et une hygiène de vie
- Contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité
- Renforcer la solidarité au sein de chaque classe pour installer une véritable émulation dans ce type de préparation.

Des plages horaires sont donc mises à disposition des Etudiants tout au long de l'année scolaire :

**MARDI 18h15 /20h - JEUDI 18h15 /20h - VENDREDI 16h20/ 19h**

Les Etudiants ont la possibilité de pratiquer des compétitions universitaires ou lycéennes (licence FSU ou UNSS) et s'inscrire à l'Association sportive du Lycée (entraînements le mercredi après-midi)

Un large choix d'activités sportives peut être pratiqué au sein de l'Etablissement et les Enseignants d'EPS sont à l'écoute des Etudiants.

- Sports collectifs (football – handball- basketball – volley ball)
  - Sports de raquettes (tennis de table – badminton – speedminton)
- Sports individuels (musculation – gymnastique – danse – escalade – tir à l'arc – athlétisme- boxe)

Des tournois, des interclasses peuvent être organisés, ainsi que des journées à thème (SHIATSU par exemple)

D'avance, je vous remercie pour votre soutien

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments dévoués

Le Proviseur, E. GALLO

**MEMBRE BIENFAITEUR**

Nom de l'élève  Prénom  Classe

Verse à ce jour la somme de  €

par chèque bancaire (à l'ordre de : AS LYCEE THIERS)

en espèces

## BOURSE CROUS - INFORMATIONS DÉMARCHES

DSE : Dossier Social Etudiant

Votre DSE et votre notification	Situation	Que faire ?	Quelle suite ?
	Demande de DSE dans l'académie d'Aix-Marseille et le Lycée Thiers fait partie de vos vœux	Transmettre les pages 1 et 2 en recto/verso de la notification d'attribution conditionnelle lors de votre inscription	A réception de la notification de la décision définitive, émanant du CROUS d'Aix-Marseille, vous DEVEZ la transmettre SANS DÉLAI par courriel, au secrétariat général CPGE
	Demande de DSE dans l'académie d'Aix-Marseille, mais pas de vœux pour le lycée Thiers		
	Demande de DSE dans une autre académie que celle d'Aix-Marseille, et le lycée Thiers fait partie de vos vœux		
	Demande de DSE dans une autre académie, mais pas de vœux pour le lycée Thiers		
	Vous avez reçu une notification avec « attente de décision »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmettre au CROUS, le plus tôt possible, les documents que le CROUS vous demande pour étudier vos droits. Attention à l'adresse ! Il s'agit du centre de traitement à LILLE. <u>Ne pas</u> transmettre cette notification lors de l'inscription.</li> </ul>	A réception de la <b>notification d'attribution conditionnelle</b> , ou de la <b>notification de décision définitive</b> , émanant du CROUS, vous <b>DEVEZ</b> la transmettre <b>SANS DELAI</b> , par courriel, au secrétariat CPGE.
	Vous avez reçu une notification avec « refus »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous avez un recours, voir sur le site <a href="http://messervices.etudiant.gouv.fr">messervices.etudiant.gouv.fr</a> <u>Ne pas</u> transmettre cette notification lors de l'inscription.</li> </ul>	
	Vous avez fait une demande après le 30 mai 2023 et vous n'avez pas encore reçu de notification	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les demandes tardives sont traitées à partir du mois d'octobre. <u>Ne pas</u> transmettre votre demande de DSE lors de l'inscription.</li> </ul>	
L'an dernier vous étiez boursier(ère) et vous n'avez pas fait de demande de DSE cette année ou votre situation familiale a changé en cours d'année	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous pouvez encore faire une demande. Elle sera étudiée par le CROUS comme demande tardive. Vous aurez une réponse courant octobre/novembre. <b>Attention ! Vous devez faire la demande de DSE dans l'académie d'Aix-Marseille.</b></li> </ul>		

La bourse est versée en 10 mensualités à partir du mois de septembre. Lors du 1er versement, il y a cumul avec les mois précédents s'il y a lieu.

**courriel secrétariat : [secretariatprepathiers@ac-aix-marseille.fr](mailto:secretariatprepathiers@ac-aix-marseille.fr)**

## CHOIX DES LANGUES VIVANTES EN CPGE SCIENTIFIQUE

Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe

Tous les élèves ayant pratiqué deux langues au lycée peuvent, s'ils le souhaitent, suivre deux cours de langue en CPGE.

- Afin de faire leur choix de LV1 pour les concours en connaissance de cause : niveau réel dans leurs deux langues, capacité à progresser, chances de réussite dans les exercices proposés – très différents de ceux du secondaire.

- Pour entretenir leur niveau dans la LV2 facultative de leur choix, ce qui leur permettra de maximiser leurs chances d'obtenir des points supplémentaires aux concours.

Les élèves issus de parcours bilingues ont vocation à poursuivre leurs deux langues en CPGE, pouvant garder leur LV1 autre que l'anglais au lycée, des permutations LV1-LV2 sont possibles pour tous les élèves lorsque leur niveau dans les deux langues justifie ce choix.

Une période d'essai de quelques semaines est prévue pour que les élèves, en accord avec leurs professeurs de langue, puissent affiner leur choix.

### **Les élèves entrant en CPGE scientifique au Lycée Thiers sont encouragés à choisir deux langues vivantes.**

- ✓ Maîtriser deux langues est une stratégie gagnante pour les concours. L'épreuve de langue facultative ne peut en aucun cas être pénalisante puisque seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte. Dans un concours, le moindre point supplémentaire peut être décisif pour intégrer l'école de votre choix.
- ✓ Pour les élèves ayant acquis de bonnes bases au lycée, la poursuite d'une deuxième langue ne constitue pas une surcharge de travail, l'essentiel des apprentissages étant fait pendant les 2h de cours hebdomadaires. N'hésitez pas à vous inscrire en cours et à discuter de votre choix à la rentrée avec le professeur de la langue concernée !
- ✓ Outre le plaisir et l'enrichissement culturel qu'elle apporte, la maîtrise d'une langue autre que l'anglais peut élargir les possibilités de stages et d'études à l'étranger (par exemple l'accès au cursus vétérinaire à Valencia, Pisa, Berlin, Zurich...) et s'avérer un atout important sur le marché du travail. Dans cette logique d'internationalisation des échanges la plupart des Grandes Ecoles imposent aux étudiants la pratique de deux langues vivantes.